

**MINI BUCKET**

**DU 1 au 2 juin 2019**

A PUBLIC au SAINT BARTH YACHT CLUB

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1. La régata est ouverte aux supports suivants :

- RS Tera
- RS Féva XL
- Optimist
- Lasers
- F18

Optimists , Tera, Lasers	70€ / 85\$
F18	140€ / 170\$
RS Fevas (location du bateau comprise)	140€ / 170\$

Clinic :

Clinic Optimist 30 et 31 Mai	60€ / 70\$
---------------------------------	------------

3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis. Le prix de l'inscription par personne comprend :

- L'inscription à la Mini-Bucket 2019
- Les déjeuners du samedi et dimanche
- Le dîner du samedi
- l'hébergement (sur demande) au centre d'hébergement communal en bungalow pour la durée de l'événement au tarif de 15€ par enfants / nuit, et 30€ par adulte / nuit. Nombre de places limitées, réservation au plus tard 15 jours avant la régata.

- 3.3.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### **3.4 LOCATION**

Une mise à disposition du matériel est possible veuillez nous contacter le plus rapidement possible pour plus d'informations.

## **4. PROGRAMME**

### **4.1.** Stage préparation :

Le stage d'entraînement CLINIC sera organisé pour les Optimist, nombre de places limitées.

Pour les autres supports un entraînement groupé pourra être mis en place.

Date	Entraînement et manches
30/05/2019	10h – 17h
31/05/2019	10h – 17h

### **4.2.** Confirmation d'inscription :

Jour et date :

31 Mai 2019 de 14h00 à 16h00

1 juin 2019 de 9h00 à 10h00

Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
01/06/19	11h00
02/06/19	9h00

## **5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 1 juin 2019.

## **6. SYSTEME DE PENALITE**

Pour les CATAMARANS et DERIVEURS, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **7. CLASSEMENT**

**7.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3

**7.2.** Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima

## **8. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **9. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

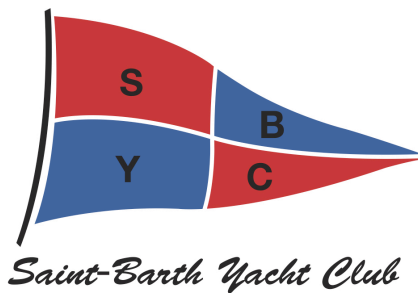
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **10. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



Tel : 0590 27 70 41

[sbyc@wanadoo.fr](mailto:sbyc@wanadoo.fr)